L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 20 JUIN 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
[illegible] No. 13, rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 20 JUIN 1848.

CANDIDATS WHIGS
POUR PRESIDENT
ZACHARY TAYLOR
DE LA LOUISIANE.
POUR VICE PRESIDENT
MILLARD FILLMORE,
DE NEW YORK.
Ticket Electoral
[illegible] JACQUES TOUTANT
[illegible] J. P. BENJAMIN
[illegible]
[illegible] ADAMS JR.
[illegible] JOHN MOORE
[illegible] JAS. G. CAMPBELL.

NOS CANDIDATS.

ZACHARY TAYLOR.

La nouvelle de la désignation de Taylor et de Fillmore a été accueillie dans les villes du Sud avec un enthousiasme dont il serait difficile [illegible] une juste idée. Taylor est en[illegible] que nous le pensions. Son [illegible] a révélé dans [illegible] admiration que l'on ne peut [illegible] vraiment désintéressé, et qui [illegible] récompense du mérite et des [illegible]. Le peuple a fait entendre sa [illegible] pouvoir dans quel[illegible] le soldat de Buena-Vista. [illegible] est devenue celle de la nation, et [illegible] indépendance offre un contraste si [illegible] soumission de quelques [illegible] n'est pas que Taylor se [illegible] exigences d'un parti, s'il [illegible] la Convention de Philadelphie ne [illegible] désigné aux suffrages des whigs; [illegible] ses principes tout en se [illegible] whig, et whig de l'école de [illegible] se réserver une porte ouverte [illegible] l'avenir. Les whigs ont respecté [illegible] indépendance d'un citoyen éprouvé, [illegible] proclamé unanimement candidat du [illegible].

Taylor [illegible] Il remportait sur [illegible] champ de bataille une victoire [illegible] impérissable dans nos annales [illegible]. Nous [illegible] avec entière sincérité [illegible] par nos espérances. Taylor [illegible] d'être le successeur de M. Polk. Cette conviction est fondée [illegible] dans la plupart des Etats [illegible] nature du vieux Rough and Ready. Les acclamations du peuple [illegible] ardente sympathie [illegible] la mémorable campagne [illegible] heureuse et fatale à la [illegible] 1848 [illegible] scènes de [illegible] un chef éminemment [illegible]. La Convention de Philadelphie [illegible] quelques membres de [illegible] Taylor [illegible] ZACHARY TAYLOR. Ce ne sont [illegible] de Taylor [illegible] le peuple [illegible].

[illegible]

MILLARD FILLMORE.

Notre candidat à la vice-présidence est M. Millard Fillmore, de New-York. C'est un [illegible] et les plus justement [illegible] République. Les feuilles démo[illegible] M. Fillmore est du [illegible] abolitionniste. Elles [illegible] que leur anathème [illegible] M. Fillmore pour aller [illegible] M. Cass! Nous croyons comme elles [illegible] l'esclavage, et voilà [illegible] parti du Sud démocrati[illegible] candidature du général [illegible]. M. Fillmore n'est pas plus abolitionniste [illegible] M. Cass est candidat à la présidence, et M. Fillmore candidat à la vice-présidence. Or, le [illegible] d'un homme qui aspire à [illegible] magistrature de l'Union des garan[illegible] demandera pas à un autre candidat. [illegible] la part du Nord et celle du Sud [illegible] incontestablement la plus [illegible] l'homme du Sud par excellence [illegible] démocrates ont donné la préférence [illegible] Nord, leur candidat à la présidence est de [illegible] en matières d'esclavage est [illegible]. Ils ont été mal inspirés [illegible] sera de plus en plus [illegible] Taylor [illegible] de sa qualité de pro[illegible].

[illegible]

Nous [illegible] consacrons au[illegible] la plus grande partie de nos colonnes [illegible] nouvelles intéressantes [illegible] journaux [illegible].

St. Louis. — Les whigs de St-Louis ont eu un immense meeting le 10 au soir, pour ratifier les candidatures proclamées par la Convention de Philadelphie. Le Reveille, journal neutre, dit que jamais pareille assemblée ne s'était réunie à St-Louis. Inutile d'ajouter que le ticket a été ratifié au milieu du plus vif enthousiasme.

CONGRES.

Le Sénat ne siège pas le 11.

A la Chambre, M. Brown, du Mississippi présente une résolution enjoignant l'exécution de certains devoirs au comité judiciaire. La résolution passe.

M. Goggin présente une résolution demandant au secrétaire de la guerre des renseignements sur le paiement des volontaires de la Virginie. Déposé provisoirement.

Sur la proposition de M. Rockwell, la Chambre se constitue en comité général pour délibérer sur les affaires de l'Union, et s'ajourne.

NOUVELLES DE PARIS.

M. l'abbé Lamennais a donné sa démission de membre du comité de constitution.

—La commission chargée d'élaborer les questions et rapports qui doivent exister entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale, notamment en ce qui concerne les pouvoirs attribués au président de convoquer la force publique pour maintenir l'indépendance des délibérations de l'Assemblée nationale, s'est prononcée en faveur du maintien de cette partie essentielle du règlement. Cette décision est d'autant plus grave, que le pouvoir exécutif en avait fait une question de cabinet, et qu'il en avait donné avis à la commission par l'entremise de M. Garnier-Pagès.

Dans la réunion Dupont, qui a eu lieu samedi dernier, un membre, appuyant le décret proposé par la commission exécutive, dit que c'était une question très sérieuse; que cette commission aurait annoncé qu'elle se retirerait si le décret n'était pas accepté par l'Assemblée nationale.

M. Pagnerre prenant la parole quelques instans après, dit que la commission n'avait pas annoncé sa retraite en termes aussi positifs que l'avait annoncé le préopinant; que le refus de l'Assemblée nationale mettrait la commission dans un très grand embarras, et qu'il serait difficile de prévoir quelles seraient les conséquences définitives de ce refus.

Cette modification apportée par M. Pagnerre à la version qui avait été donnée quelques instans auparavant par un membre de l'Assemblée nationale paraissant plus instruit que prudent, n'en laisse pas moins croire généralement que la commission se retirera si l'Assemblée nationale refuse le décret qu'elle a demandé.

M. Martin (de Strasbourg) est chargé de faire le rapport de cette commission spéciale.

—On assure que M. Crémieux a exprimé avant-hier à la commission du pouvoir exécutif son désir d'être remplacé au ministère de la justice.

On ajoute que le successeur déjà désigné de M. Crémieux est M. Bethmont.

—Le comité des tailleurs s'est réuni aujourd'hui pour rédiger son programme qui sera présenté à l'Assemblée nationale dans la première séance. M. Wolowski a été nommé rapporteur de ce comité.

—On assure que l'autorité a découvert un complot tramé pour la journée d'hier.

Par suite de l'avis que l'autorité avait reçu de cette machination, un certain nombre de compagnies de la garde nationale ont été maintenues pendant toute la journée dans chaque quartier; des pompiers ont été distribués sur tous les points de Paris, et des mesures de précautions ont été prises pour découvrir les meneurs de ce complot.

—Il paraît positif que Barbès a essayé de s'échapper du fort de Vincennes. Il était parvenu à gagner deux de ses gardiens, et c'est le troisième qui l'a reconnu et arrêté. Barbès, dit-on, ne s'est pas laissé reconduire sans résistance dans l'intérieur du fort.

Au lieu d'être placé, comme auparavant, au rez-de-chaussée du fort de Vincennes, Barbès a été mis aujourd'hui en haut du donjon.

DÉCRET DE BANNISSEMENT.

Sept bureaux se sont réunis pour discuter les décrets soumis à l'examen de tous les bureaux de l'Assemblée nationale. La discussion s'est d'abord engagée sur le projet de décret relatif au bannissement de la famille de Louis-Philippe.

Elle a soulevé dans le 9e bureau un incident relatif à la famille Bonaparte. M. Germain Sarrut a soutenu que la loi de 1832, prononçant l'expulsion de la branche aînée des Bourbons, et abrogée par le seul fait de l'admission en France de Pierre Bonaparte dans le sein de l'Assemblée nationale. Cette idée a donné lieu à une assez vive discussion, à la suite de laquelle on a posé la question de nationalité du fils de Lucien. L'orateur a soutenu que la question de nationalité avait été tranchée de fait et de droit par l'admission de ce représentant de la Corse.

M. Abatucci a prétendu que la loi de 1832 n'était pas abrogée en principe, mais qu'en fait elle a reçu une atteinte par l'admission de deux membres de la famille de l'empereur.

M. Lagnier a été de l'avis de ceux qui prétendent que la loi de 1832 existe, et que, par cela même, le projet de décret actuel était inutile.

M. Sarrut, insistant pour l'adoption du décret, a été nommé commissaire.

Dans le 15e bureau, M. Marquis Donatien a critiqué avec beaucoup de raison que le gouvernement de la République choisissait un mauvais moment pour présenter une pareille mesure. Ce n'est pas, a dit l'orateur, le lendemain d'une attaque contre les grands pouvoirs publics, mouvement dont les auteurs se sont produits au grand jour, en ne laissant aucun doute sur leurs projets coupables, qu'on [illegible] rien de commun avec la royauté déchue, qu'on devait proposer le bannissement, mesure funeste et contraire à l'esprit d'ordre et de conciliation, nécessaire pour asseoir la république juste et libre. La politique républicaine comprend qu'il lui importe de montrer sa force en admettant au plus tôt sur son territoire tous les prétendants, comme elle vient de le faire pour la famille de Napoléon, aux applaudissements du pays.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE.

Le *Moniteur* du 19 mai a publié le bilan de la Banque de France. La *Presse* fait à ce sujet les réflexions suivantes:

"Nous devons constater que le numéraire s'est élevé de 3 millions dans l'établissement central. Les reçus représentent à Paris.

Le portefeuille baisse constamment. De 158 millions, il est encore tombé, cette semaine, à 153. C'est un signe qu'il ne s'engage pas de nouvelles affaires, et que la liquidation des anciennes absorbe le commerce de la capitale.

Il y a une légère amélioration sur le chapitre des effets en souffrance. Jusqu'à présent, ce chapitre s'était grossi de semaine en semaine. Pour la première fois aujourd'hui, nous avons à constater une diminution.

Au lieu de 44 millions, le chiffre des valeurs représentées par les effets en souffrance n'est plus que de 43. Le symptôme de réaction est bien faible encore, comme on voit; mais enfin, en cette matière, nous sommes obligés de nous contenter de peu.

Quant aux billets émis, en voici le total:

Billets de la Banque centrale,	302 millions.
Billets des anciens comptoirs,	11
Billets des nouveaux comptoirs,	89
Total,	402

Ainsi, si les nouvelles succursales de la Banque lui ont apporté 19 millions de numéraire, elles l'ont chargée, d'un autre côté, de 89 millions de billets. En toute autre circonstance, cette proportion laisserait beaucoup à désirer. Mais aujourd'hui, les billets n'étant pas remboursables, il n'y a pas à s'en préoccuper.

Aux termes des décrets rendus en mars dernier, le maximum des émissions est fixé, dans la nouvelle organisation de la Banque, à 452 millions. Il reste donc encore une marge assez grande.

En résumé, la situation est un peu moins défavorable que la semaine dernière. Cependant, on est loin encore d'un bilan sérieusement satisfaisant.

PROCLAMATION AU PEUPLE.

L'Assemblée nationale, à la suite des événements du 15 mai, a adressé la proclamation suivante au peuple français:

L'Assemblée nationale au peuple français.

Français,

L'Assemblée nationale vous répond du salut de la patrie. Menacée un moment, elle a vu la noble ville de Paris se lever tout entière pour sa défense. Dans les murs, hors des murs, citoyens et soldats sont accourus au signal du péril; tous ont bien mérité de vous; que la reconnaissance du pays soit leur juste récompense; que vos acclamations unanimes répondent à celles qui retentissent autour de nous.

Une poignée de séditieux avait tenté le plus grand des crimes dans un pays libre, le crime de lèse-majesté nationale, l'usurpation violente de la souveraineté du peuple. Par une surprise d'un moment, ils avaient forcé l'enceinte du palais des lois. Déjà ils nous dictaient leurs insolents décrets. Citoyens, par aucune délibération, par aucune parole, par aucun signe, vos représentants n'ont accepté l'oppression de la force, et lorsqu'on osait déclarer l'Assemblée nationale dissoute, la population indignée, courant aux armes, nous rendait, par sa seule présence, la puissance de vous servir et de constituer enfin la République. Paris entier veille sur nous. Son patriotisme vous répond du dépôt que vous lui avez confié. Nous sommes heureux et fiers du dévouement de ce peuple intrépide qui nous environne et qui nous défend.

Ceux dont l'audace prétendait usurper son nom et sa voix ignoraient-ils donc, les insensés, que si leur triomphe était possible un seul jour, toute la France se lèverait pour nous délivrer ou pour nous venger! Déjà sa patriotique avant-garde accourait auprès de nous. La France, la généreuse France ne souffrirait pas un instant le joug honteux d'une faction.

Citoyens, ayez confiance dans la volonté énergique de l'Assemblée nationale et du pouvoir exécutif. La justice, dans son action ferme, mais régulière, atteindra tous les coupables. Elle démasquera les faux amis du peuple qui trompent ses instincts magnanimes et n'exploitent ses passions généreuses qu'afin d'arriver au despotisme par l'anarchie. Le droit de pétition, le droit d'association, droits sacrés, ne peuvent être impunément tournés contre la liberté; il faut que vos représentants, dans la plénitude de la puissance qu'ils tiennent de vous, remplissent librement leur mission et organisent sur la double base du droit et du devoir une République démocratique qui devienne l'exemple et l'honneur du monde entier.

La liberté ne vit que par l'ordre, l'égalité s'appuie sur le respect des lois, la fraternité veut la paix; ce n'est qu'au sein d'une société tranquille que le travail prospère et que le progrès s'accomplit. Que tout ce qui souffre espère en nous. Travailleurs de nos villes et de nos champs, tous les vœux, tous les besoins, toutes les misères nous créent des devoirs sacrés, notre dévouement les remplira; ce que la République a déjà fait pour votre dignité en vous rendant vos droits de citoyens, elle s'efforcera de le faire pour votre bonheur.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 mai 1848.

L'Assemblée nationale, par décret en date du même jour, a décidé que la présente proclamation serait publiée et affichée dans toutes les communes de la République.

Les présidents et secrétaires,
BUCHEZ, PEUPIN, F. DEGEORGE, T. LACROSSE, EMILE PÉAN, EDMOND LAFAYETTE.

FÊTE DE LA CONCORDE.

Le ciel se lève superbe sur la fête du Champ-de-Mars. Dès sept heures du matin, Paris tout entier sort de chez lui. La garde nationale s'échelonne sur le boulevard; et, dans une heure, ce cortége, qui prend naissance à la Bastille pour aboutir au Champ-de-Mars, va s'ébranler et onduler magnifiquement comme un serpent aux anneaux d'or. Les magasins se ferment, les balcons s'ouvrent.

Autour de la colonne de Juillet des ouvriers s'occupent à installer un immense décor, représentant la sombre forteresse de la Bastille. Rien n'y manque, ni le pont-levis, ni les soupiraux, ni les étroites croisées masquées de noirs barreaux de fer. Cette toile théâtrale, cette masse haute et large qui remplit la moitié de la place, ferait illusion à un octogénaire. C'est ce soir que doit être démolie la Bastille pour la seconde fois.

Il est encore de bonne heure; les corporations, sachant qu'elles se trouvent à la queue du défilé, s'organisent avec lenteur. Le mouvement et l'animation ne sont sensibles que devant la Madeleine, dans l'ex-rue Royale, et surtout en face du ministère de la marine, où l'on voit arriver, en souliers blancs, en robe blanche et couronnées de chêne, les jeunes filles dont il est question dans le programme. A part quelques exceptions gracieuses, la majorité ne paraît pas répondre d'une manière satisfaisante aux exigences du ministère de l'intérieur.

Il est huit heures et demie, et les représentants du peuple, convoqués pour sept heures ne sont pas encore en nombre. Les Parisiens eux-mêmes, peu accoutumés à ces solennités nationales, n'encombrent pas autant qu'on pourrait le croire la place de la Concorde et les abords du palais de l'Assemblée. Plus compacte est la foule le long du quai d'Orsay. Là, des échafaudages en planches, des bancs, des échelles sont disposées, moyennant rétribution, pour faciliter au public la vue du cortége.

A chaque extrémité du pont d'Iéna, deux poteaux d'une hauteur extraordinaire font flotter dans les nuées de riches bannières dorées, où se lisent les dates des 23 et 24 février.

Deux pyramides s'élèvent à l'entrée du Champ-de-Mars, ayant chacune à leur base trois statues de dimensions gigantesques. Ce sont: autour de la pyramide de gauche, l'Allemagne, appuyée sur une lyre; la France, avec le coq gaulois à ses pieds, la main sur une table de pierre où sont écrits ces mots: *Abolition de la peine de mort, suffrage universel, liberté de la presse;* l'Italie, tenant la tiare et l'épée.—Autour de la pyramide de droite, la Liberté avec une massue et des fers brisés, l'Egalité avec un niveau, et la Fraternité. Au-dessus de la *Liberté*, on lit les maximes suivantes: "La *Liberté* consacre la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principe et la loi pour sauvegarde."

Au-dessus de la *Fraternité*: "Unissez-vous les uns les autres; aimez votre prochain comme vous-même; chacun pour tous, tous pour chacun."—Et enfin, au-dessus de l'*Egalité*: "La nation règne, la loi gouverne; la loi est le niveau rigide de l'égalité; le peuple est souverain, ses mandataires administrent."—Entre ces deux pyramides flotte un cordon de neuf bannières, bordées d'or; celle du milieu fait ondoyer au soleil ces deux vers de Béranger:

Peuples, formez une sainte alliance
Et donnez-vous la main!

Quelques pas plus loin se trouvent deux statues, debout, sans piédestal, et assez mal dégrossies: l'*Agriculture*, la serpe à la ceinture et couronnée de leur âge; l'*Industrie*, tenant l'olivier d'une main et le caducée de l'autre, reposée sur des ballots de marchandises. A partir de ces figures commence une double ligne de trente-deux piédestaux placés de distance en distance, portant à leur sommet une sorte de réchaud triangulaire dans le mauvais goût empire. Ces piédestaux se continuent jusqu'au devant de l'Ecole-Militaire, avec des bannières et des trophées dans leurs intervalles.

A leur centre s'élève la statue colossale de la République, par Clesinger. C'est une femme aux traits sévères, coiffée du bonnet phrygien, vêtue d'une robe à longs plis. Sa main droite, horizontalement étendue, pèse l'olivier et le glaive; sa gauche, abaissée, tient des couronnes de chêne. Quatre lions sont posés aux quatre coins de son piédestal, qui lui-même repose sur une estrade circulaire disposée à recevoir une foule nombreuse sur ses gradins. Des drapeaux, des vases antiques imitant le bronze, complètent la décoration de ce morceau principal, auquel la perspective donne une sorte de majesté grandiose.

Enfin, un immense amphithéâtre,—sans doute le *Cirque antique* dont parle le programme,—s'étale devant l'Ecole-Militaire et est déjà presque tout tourbillonnant de femmes parées, quelques-unes en cheveux, qui attendent patiemment, entre deux sourires, le commencement de la cérémonie. On remarque les siéges destinés à la représentation nationale.—Faisant face à l'amphithéâtre, deux statues de haute dimension, représentent l'une l'*Armée de terre*, l'autre l'*Armée de mer*.

Le Champ-de-Mars est enceint de guirlandes de lanternes tricolores, reliées entre elles par des poteaux surmontés d'oriflammes, ayant à leur base des trophées dessinés en verres de couleur.

Il est à remarquer que jusqu'à dix heures c'est-à-dire jusqu'au moment où les tambours commencent à annoncer l'entrée du cortége, les ouvriers sont occupés à mettre la dernière main aux travaux. Force leur est d'abandonner les deux pyramides inachevées. Des femmes recouvrent, à la hâte, avec des morceaux de toile, l'échafaudage de la statue de la République.

Les statues secondaires sont oubliées dans la vase qui baigne leurs chevilles, et c'est avec les figures les plus étranges et les plus barbouillées du monde, que s'offrent l'*Industrie* et l'*Agriculture* aux yeux des arrivans.—Quant au terrain, on n'a pas pris la peine de le déblayer, et c'est un amas de pierres à mettre en pièces un brodequin de femme dès les premiers pas. Tout ferait croire à une fête improvisée, si l'on ne savait pas que cette improvisation a coûté trois semaines.

A ce moment on voit apparaître la tête du cortége, qui se dirige vers l'Ecole-Militaire, sans tambours et sans vivats, à travers une haie très claire de curieux. Ce n'est qu'un quart-d'heure environ après son entrée que tonne le canon de Chaillot et que lui répond le canon des Invalides. Les académiciens et les magistrats sont en petit nombre; nous croyons remarquer aussi beaucoup de bannières absentes dans les délégués des départements. Sur la plupart de ces bannières on lit la date du *14 mai*, qui n'a pas été effacée; la bannière de Saint-Etienne porte cette inscription: *Abolition du monopole houiller;* il y a des bannières exaltées et des bannières modérées, celles qui sont surchargées de protestations et d'emblèmes, et celles qui n'étalent que le nom de leur département, rien de plus;—des bannières de la veille et des bannières du lendemain.

Vive l'empereur!—tel est le cri de quelques-uns en présence des soldats de la vieille garde qui ont sorti du coffre leurs costumes dorés pour s'en revêtir une fois encore avec un fantastique orgueil.—La Pologne et l'Italie, représentées par de nombreuses députations, obtiennent des marques de vive sympathie sur leur passage; voici la harpe d'Erin avec son laurier d'or sur fond vert, et l'on crie: Vive l'Irlande!—Les ouvriers des ateliers nationaux passent, escortant un char rustique sur lequel se dresse une statue de tière venue, élevant le triangle égalitaire au-dessus de sa tête. Des femmes vêtues de deuil suivent des hommes encore pâles et dont quelques-uns portent le bras en écharpe: ce sont les veuves et les blessés de février. Il y a peu de noirs, peu d'hommes de lettres, mais les chanteurs abondent. On remarque également plusieurs députations toutes de fantaisie; une d'elles fait lire sur sa bannière: *Les enfants de la France confient leur destin à la République.*

En avant des corporations marche pesamment étranle, le char de l'Agriculture. Mais de quelle imagination soufflante est sorti ce flot de papier doré, de coquelicots, de charrue, de poignées de main en relief, le tout surmonté d'un arbre! On ne sait si l'on devait siffler ou rire; on rit, on rit encore.—Derrière, viennent les Orphéonistes, et derrière les Orphéonistes, les *cinq cents* jeunes filles, sur lesquelles le public s'est déjà fait une opinion dans la cour du ministère de la marine.—Le char s'avance et entre dans le Champ-de-Mars, le canon tonne, et un énorme aérostat s'élève en ce moment dans les airs, où il finit par se dérober complètement au bout de vingt minutes.

Ici s'arrête le cortége officiel proprement dit pour donner place au cortége de l'industrie parisienne. La curiosité est vivement et justement excitée par la vue des chefs-d'œuvre (style du programme) promenés par chaque corporation. Le premier objet qui se présente est le *Temple de Salomon*, par les ouvriers menuisiers compagnons du devoir de la liberté; ensuite un projet de palais, datant de 1844, par les tailleurs de pierre; de jeunes filles vêtues de blanc escortent ces produits; les compagnons leur offrent à chaque halte des verres de vin qu'elles vident en riant et *pour fraterniser*. La plupart d'entre elles détachent des fleurs de leur bouquet pour en *fleurir* les gardes nationaux qui font la haie. On les prie de chanter la *Marseillaise*, et elles la chantent. La joie et la cordialité règnent sur toute la ligne.

Le *chef-d'œuvre* des débitans de tabac est un cigare-monstre sous un palanquin en velours rouge, frangé de feuilles de Virginie et de Maryland. Le chef-d'œuvre des boulangers est une *couronne* que supporte un faisceau de *flûtes* et de pains à café. Le chef-d'œuvre des serruriers est une toiture. Les fleuristes et les marchands de plumes promènent un dais de rose et de satin qui chatoie doucement au soleil et caresse la vue. Un lit fermé, un lit à ramages s'avance, soutenu sur les robustes épaules des imprimeurs d'étoffes; puis une selle signée Amiard et une *machine à vapeur pour défricher la terre*, signée Kientzy.

Chose incroyable! avec un amas de gibecières, de parapluies, de pantoufles, de filets à papillons, d'objets plus étranges encore, le Bazar du voyage est parvenu à constituer un édifice ravissant, d'une légèreté et d'un merveilleux au delà de toute expression.

Il faut aussi rendre justice au char monumental des facteurs d'instrumens de musique. Sous un pavillon de toile, échafaudé dans un pêle-mêle harmonieux, s'élevaient un orgue de Debain, des pianos, des basses, des cors, des lyres, mille voix de cuivre et d'argent; les cordes des violons frémissent à la brise; les cymbales résonnent balancées.

De temps en temps, un musicien se met au piano et joue. Sur le devant du char, des enfans couronnés de fleurs portent les bannières de l'art: sur la bannière de l'éloquence sont les noms réunis de Bossuet et de Berryer; sur celle de la comédie, les noms de Molière et de Scribe; sur celle de la déclamation, Talma et Rachel. Les maîtres primitifs, Palestrina, Angoulvant, Lulli, etc, ont leurs banderoles à part, qui flottent aux quatre coins, dans le bruissement mélodieux des roues. Ce char artistique et somptueux, comme aurait dû l'être celui de l'Agriculture, termine le cortége des corporations.

Cette fois, tout Paris est dans le Champ-de-Mars. La foule est arrivée; elle couronne les hauteurs de Chaillot, d'où l'on voit descendre, à travers mille détours, les cuirassiers étincelants, les chasseurs et les dragons. Femmes et enfans se sont groupés sur les gradins de la statue de la République, qui semble surgir d'un piédestal de têtes. Alors le défilé commence. Il y a du monde jusque sur les toits de l'Ecole Militaire.

Les lanciers de la garde nationale, rangés devant l'estrade, assoient galamment sur leurs selles les dames qui n'osent les en prier; chacun d'eux rappelle ainsi le groupe connu de la Esméralda et de Phébus de Chateaupers, dans *Notre-Dame de Paris*. Les cris de: Vive la République! se font entendre; *démocratique!* essayent d'ajouter quelques-uns; mais leurs voix restent sans écho.

Tout a une fin cependant. Après avoir décrit un cercle brillant dans le champ-de-Mars, le cortége se retrouve au point d'où il est parti. La retraite commence;—aux premières étoiles elle est presque terminée.

C'est le tour des illuminations; Paris flamboie comme un phare. Les Champs-Elysées, parés de lustres et de girandoles, ressemblent à un vaste Casino, plein de musique et de danse. Les deux rives des quais resplendissent avec une régularité aveuglante; on dirait les feuillets ouverts d'un livre écrit en lampions.

C'est l'heure où la gerbe flamboyante de l'Arc-de-Triomphe va incendier l'immense touffue. Pendant qu'une moitié de Paris monte de ce côté, l'autre descend vers le faubourg St-Antoine, pour assister au bombardement de la seconde Bastille.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Toulonnais*:

"L'escadre de la Méditerranée est toujours à Naples. L'amiral commandant ces forces navales fait exercer une surveillance active sur le littoral de la péninsule au moyen des bâtimens à vapeur placés sous ses ordres."

—Voici un fait qui prouve jusqu'à quel point la valeur des propriétés est dépréciée en ce moment. La succession de feu M. le marquis d'Aligre n'était pas encore liquidée lorsque la révolution de février a éclaté; cette succession, composée presque uniquement d'immeubles et de bien fonds, avait été inventoriée à 54 millions, mais elle était grevée de 15 millions de legs qu'il fallait prélever sur la vente des propriétés.

Or, il est impossible de payer ces 15 millions, parce que les immeubles et les propriétés foncières ne peuvent pas se vendre à 50 0/0 de perte. Les héritiers les mieux partagés s'attendent qu'ils ne retireront presque rien de cette magnifique succession après avoir payé les legs et les frais de mutation.

Il paraît que les héritiers de la succession de feu M. le comte Roy se trouvent exactement dans la même position.

—Plusieurs journaux de Paris ont publié le 20 mai une lettre de M. Blanqui, ainsi conçue:

"Monsieur le rédacteur,

"Quelques journaux me parviennent dans l'asile où une fois de plus, depuis 17 ans, je me vois contraint de dérober ma vie aux proscriptions royalistes.

"Je déclare hautement que tout ce qui s'est dit à la tribune, dans la séance du 16 mai, sur mes amis et sur moi, n'est qu'un hideux tissu de mensonges et de calomnies.

"Doucement, messieurs, votre garde bourgeoise ne m'a pas encore fait avaler ses baïonnettes. Je suis libre, et j'ai quelques paroles à dire bientôt au public.

"En attendant, il peut juger de la véracité des réactionnaires par l'annonce *officielle* de mon arrestation, que M. Garnier-Pagès a faite à l'Assemblée. Tout le reste est à l'avenant.

"L. AUGUSTE BLANQUI.

"Paris, 17 mai 1848."

—Le 19, le bruit s'était répandu que Blanqui était à Montmartre. M. le commissaire de police Mourmon, accompagné de quatre agents du service de la police de sûreté, fut immédiatement envoyé à Montmartre. Ils arrivèrent à dix heures et demie, et toute la journée fut employée à faire des perquisitions dans la commune; mais les recherches furent infructueuses.

Un mandat d'amener a été lancé, dit-on, contre l'abbé Châtel, ex-évêque primat de l'*Eglise française*, qui s'est distingué dans le coup de main du 15 mai par une harangue ultra-révolutionnaire sur la place de la Madeleine.

M. Châtel est enfui, dit-on, en Belgique.

—On continue à faire surveiller la ligne du chemin de fer du Nord par 6,000 hommes de troupes de ligne et par 2,000 hommes de la garde mobile.

—Le nombre des ouvriers inscrits au bureau central des ateliers nationaux de la ville de Paris s'élevait, au 17 mai, au chiffre énorme de 115,000.

—Parmi les individus arrêtés dans la journée d'avant-hier se trouve M. Marche; cet intrépide et audacieux ouvrier, qui dans la journée du 25 février dernier est parvenu par son énergique langage à arracher, séance tenante, le fameux décret relatif à l'organisation du travail, et qui, employé au chemin de fer du Nord, a organisé la grève qui dure encore maintenant.

—Lundi dernier, on a trouvé sur le boulevard Montmartre une foule de petits billets incendiaires, en forme ronde et sur lesquels étaient écrits ces mots: "Incendions! incendions jusqu'à ce que nous ayons obtenu le partage des terres."

Sur d'autres billets répandus à profusion dans Paris et dans l'intérieur de l'Assemblée, on lisait:

"L'argent n'a plus cours en France. Toute propriété privée est déclarée propriété nationale.

"La famille est abolie.

"Un impôt de 500 millions est mis à la charge de l'infâme ville de Paris."

—On continue à embrigader pour les ateliers nationaux, mais on commence à exiger de tous ceux qui se présentent une attestation de leurs patrons portant qu'ils n'ont pas d'ouvrage à donner à leurs ouvriers.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

On lit dans la *Presse* du 21 mai:

Les abords de l'Assemblée nationale étaient aujourd'hui gardés comme une place de guerre. On n'apercevait de tous côtés que gardes nationaux, gardes mobiles, troupes de ligne, cavalerie, artillerie. Que craignait-on? Nous l'ignorons. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est rien arrivé.

Voilà pour la physionomie du dehors. Au dedans, rien de changé, même inexactitude, même inattention, même bruit. L'ordre du jour appelait une discussion sur la Pologne. Trois ou quatre orateurs sont venus verser les phrases habituelles sur les malheurs de cette nation, et, parmi tous ces malheurs, un des plus déplorables peut-être, quoiqu'on n'en parle jamais, c'est de susciter chaque année tant de discours médiocres, sans autorité, sans conclusion, sans valeur, auxquels la plupart des auditeurs ne prêtent aucune attention, que le reste écoute seulement pour l'acquit de sa conscience, et qui aboutissent tous à la même impuissance pratique. Pendant les dix-huit années du régime déchu, nous avons vu retentir invariablement dans toutes les adresses des chambres cette phrase sacramentelle: "La nationalité polonaise ne périra pas!" Tout le monde sait par cœur les commentaires brodés annuellement sur ce thème. Ces mêmes commentaires ont reparu aujourd'hui. Nous vous en ferons grâce. Si l'espace et le temps nous le permettaient, nous aborderions immédiatement le discours de M. de Lamartine, qui a été le point capital de la séance.

Ce discours était annoncé comme un nouveau manifeste de politique extérieure. En effet, M. de Lamartine a parlé de l'Italie pour le moins autant que de la Pologne, et s'est attaché à mettre en relief les idées générales qui président à la direction de nos relations au dehors.

Grattez l'orateur, vous trouvez l'homme d'Etat inconséquent. C'est ce que nous nous proposons de montrer demain en revenant sur ce discours, dont l'examen nous entraînerait trop loin ce soir.

Cinq ou six adresses différentes, adressées à l'Allemagne, au sujet de la Pologne, ont été proposées au vote de l'Assemblée, sans compter des ordres du jour motivé. Le tout a été renvoyé au comité des affaires étrangères.

Le commencement de la séance a été marqué par un incident. Le général Baraguay-d'Hilliers a donné sa démission comme commandant des forces destinées à protéger l'Assemblée. Quelques explications ont été présentées à ce sujet par le général, le président et le ministre de la guerre. On les trouvera plus loin.

Le congrès des Etats-Unis ayant envoyé une adresse de félicitations à la République française, M. Bastide a proposé de répondre à cette démarche par une manifestation analogue. Le comité des affaires étrangères a été chargé de préparer cette réponse.

DEMISSION DE LACORDAIRE.

Le célèbre Dominicain a envoyé sa démission de membre de l'Assemblée nationale. Voici sa lettre au président:

"Monsieur le président,

"Je vous prie de transmettre à l'Assemblée nationale ma démission de représentant du peuple. Appelé à cette charge sans l'avoir sollicitée, je la résigne après avoir essayé de la remplir et de répondre à la confiance qui m'en avait investi.

"L'expérience me prouve qu'elle est au dessus de mes forces, et que j'arriverai mal à concilier dans ma personne le devoir pacifique de la vie religieuse avec les devoirs difficiles et sévères de représentant du peuple. Ma position toute exceptionnelle au sein de l'Assemblée ne saurait rendre mon exemple contagieux; en me séparant d'elle, je ne lui ôte rien qu'une bonne volonté impuissante; je la prie d'agréer ma démission et mes remercîmens de la bienveillance qu'elle m'a gratuitement montrée, et les vœux que je forme pour que de ses travaux sorte le bonheur de la France sous une république juste et ferme.

"Recevez, citoyen président, l'hommage de ma haute considération et de ma sincère fraternité.

"Signé: LACORDAIRE."

TROUBLES A NAPLES.

Une dépêche télégraphique est arrivée hier soir annonçant des troubles graves à Naples.

Des lettres arrivées aujourd'hui confirment la teneur de cette dépêche. Il paraît que la lutte entre l'insurrection et les troupes a été des plus vives et qu'elle a duré six heures. 400 soldats seraient restés sur le terrain. Les troupes auraient fini par l'emporter.

Les mêmes lettres ajoutent, chose épouvantable, et dont nous aimons encore à douter, que le gouvernement aurait accordé aux troupes un pillage de plusieurs heures. Les magnifiques Villas, les palais qui s'étendent jusqu'à la mer, ne sont plus, dit-on, qu'un monceau de cendres.

ITALIE.

LOMBARDIE.—Les nouvelles du quartier-général sont du 17. L'attaque contre Peschiera n'a pas encore commencé. Le bulletin attribue ce nouveau retard aux pluies abondantes qui tombent depuis quelques jours, et qui ralentissent les opérations.

Trévise opposait encore, le 16 au soir, la plus vigoureuse résistance à l'armée du général Nugent, ce qui dément heureusement la nouvelle que nous donnions hier sous toute réserve.

Le général Durando, qui se trouvait à Mirano, a changé sa ligne d'opérations et s'est porté du côté de Mogliano; on dit qu'il sera bientôt en mesure de reprendre l'offensive. La division Ferrari se réorganise et doit se réunir à celle de Durando.

Un bulletin officiel daté de Porto-Levante, le 16 mai, annonce que ce jour-là on a aperçu, venant du midi, une escadre composée de cinq bateaux à vapeur, deux frégates et quatre bricks portant les pavillons sarde et napolitain, et suivant la direction de Malamocco. Le port de Malamocco est tout près de Fusina, c'est-à-dire presque à l'entrée du grand canal de Venise, que l'arrivée de cette flotte met à l'abri d'un coup de main.

Pour parer aux besoins de la situation, le gouvernement provisoire de la République vient de décréter un emprunt de 10 millions de livres portant intérêt à 5 0/0, et qui devra être souscrit par les provinces non occupées par les Autrichiens. L'emprunt est déclaré national et garanti par les 29,456 actions de la compagnie du chemin de fer de Milan à Venise, devenu propriété nationale par un décret du 30 avril dernier.

ESPAGNE.

DÉPART DE L'AMBASSADEUR D'ANGLETERRE DE MADRID.

Des nouvelles de la plus haute importance nous sont arrivées de Madrid. Il paraît qu'à la suite du *pronunciamento* militaire qui a eu lieu le 13 à Séville, et a ensanglanté les rues de cette ville, le gouvernement espagnol a cru avoir acquis jusqu'à l'évidence la certitude que M. Bulwer, l'ambassadeur anglais, avait joué un rôle très actif de complicité dans cette affaire.

La preuve en aurait été fournie par la capture faite dans le grand bureau de poste de Madrid de plusieurs lettres adressées par M. Bulwer à une dame que l'on savait avoir des relations fort suivies avec un des officiers placés à la tête du mouvement de Séville.

Le gouvernement aurait en outre reçu l'avis qu'un agent de l'ambassade anglaise était parti de Madrid pour se rendre à Séville quelques jours avant l'événement du 13.

Quoiqu'il en soit, le 17, M. Bulwer a reçu du gouvernement espagnol ses passeports avec une note écrite de la main de Narvaez, dans laquelle sont très nettement exprimés les motifs de la mesure prise vis-à-vis du représentant de la Grande-Bretagne.

Dans cette note, M. Bulwer est accusé d'avoir aidé par des actes manifestes de complicité tous les mouvements insurrectionnels qui viennent de se produire coup sur coup à Madrid, notamment la dernière sédition de Séville.

La note se termine par cette déclaration, que vu l'état d'irritation où se trouve la population de Madrid vis-à-vis de M. Bulwer, le gouvernement espagnol ne croit plus pouvoir répondre de la sécurité de cet ambassadeur dans le cas où il prolongerait son séjour à Madrid.

En conséquence de cette double communication, M. Bulwer a quitté Madrid dans la soirée du 18, emmenant avec lui tout le personnel de l'ambassade anglaise, à l'exception du premier attaché, qui reste avec la simple mission de signer des passeports, et du consul de Madrid, uniquement chargé de la direction des affaires commerciales. En même temps que M. Bulwer recevait ses passeports, M. le comte de Mirasol recevait l'ordre de partir pour Londres le 19, pour y porter des explications au gouvernement anglais, ainsi que les documents écrits qui ont motivé la mesure prise vis-à-vis de M. Bulwer.

M. Bulwer est attendu ce soir à Paris.

Quant à la révolte militaire de Séville, il paraît positif qu'elle n'a pas été apaisée aussi promptement que l'annonçaient les dernières correspondances de Madrid.

Les nouvelles arrivées de Séville à Madrid, dans la journée du 18, étaient loin, par leur caractère d'incertitude, de pouvoir calmer promptement l'inquiétude générale. En effet, tandis que d'une part le gouvernement faisait donner par ses agents, dans tous les lieux publics, l'assurance que la tranquillité était rétablie à Séville, beaucoup de personnes, ordinairement bien informées, assuraient qu'au départ du courrier les révoltés étaient complètement maîtres de la ville.

Le capitaine général Shelly aurait été forcé de sortir de Séville avec ses troupes fidèles. M. le duc et Mme la duchesse de Montpensier se seraient retirés sur un bâtiment de guerre.

ALLEMAGNE.

Fuite de l'Empereur d'Autriche.

On écrit de Vienne, le 18 mai:

"Hier soir, vers six heures, S. M. l'empereur et l'impératrice traversèrent les rues de Vienne, dans une voiture ouverte, tout en saluant le peuple à droite et à gauche. On croyait qu'ils se rendaient à Schœnbrunn. Une heure après, une autre voiture suivait, et l'on acquit la certitude que l'empereur avait quitté la ville. Un placard signé par le ministre Pillersdorf, affiché le lendemain, confirma ce fait, en ajoutant que le ministère n'avait reçu cette nouvelle que fort tard dans la nuit, et que dans une lettre officielle, l'empereur prétendait qu'il quittait la ville pour cause de santé, et qu'il comptait se rendre à Innsbruck. Du reste, le commandant de la garde nationale, le comte d'Hoyos et le comte Wurzek sont partis en toute hâte pour engager l'empereur à revenir le plus tôt possible.

"Cette nouvelle a mis la ville de Vienne dans l'émoi. La garde nationale s'est prononcée unanimement pour la monarchie constitutionnelle. Quelques jeunes gens, qui ont essayé de proclamer la république, ont été pris.

"Le peuple les a voulu pendre, mais ils ont été sauvés par la garde nationale, qui les a arrêtés. Tous les habitants ont pris les armes pour maintenir l'ordre. Des députations sont parties pour engager l'empereur à revenir. On lui prépare un accueil brillant et enthousiaste. La Banque a été fermée."

LETTRE DU PAPE A UN REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Un membre de l'Assemblée nationale vient de recevoir une lettre du pape, qu'il a bien voulu nous communiquer en partie. Nous en extrayons littéralement les principaux passages.

Après s'être entretenu de questions générales, le pape Pie IX parle de l'abbé Lamennais:

"Mon prédécesseur avait lancé, dit-il, l'anathème contre ce philosophe chrétien: tout en n'approuvant pas entièrement ses dogmes et ses doctrines, je crois qu'il a beaucoup fait pour l'humanité, or, comme vicaire du Christ, je lui envoie ma bénédiction sur la terre."

Puis le pape passe à sa politique:

"Depuis longtemps les divers gouvernements me reprochent que c'est à moi qu'ils doivent leur chute et leurs embarras du moment; j'ai cru devoir rappeler qu'en accordant des concessions à mon peuple, je n'avais pour ainsi dire que suivi les conseils qu'ils avaient donnés à mes prédécesseurs: que si j'ai toujours engagé les peuples à obéir et à respecter leurs souverains, j'ai aussi dû encourager ces derniers à toujours traiter paternellement leurs sujets; ce n'est pas ma faute si ces derniers se sont soulevés parce que leurs souverains ne suivaient pas mes conseils.

"Quant à l'Italie, non seulement je ne me suis pas opposé à la guerre qu'elle fait pour son indépendance, mais je l'approuve comme Italien et comme souverain; mais, comme prêtre et pape, tous les chrétiens étant mes enfants, je dois faire mes efforts pour les empêcher de s'entr'égorger et faire régner la paix entre eux.

"C'est vers ce but que tendent toutes mes démarches, et j'espère que Dieu les bénira et accordera à mes prières la paix et le bonheur du monde. Si on interprète autrement mes paroles, on se trompe sur mes intentions.

"PIE IX."

Chronique locale.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.—Séance d'hier soir. Le comité spécial fait un rapport sur le nivellement des banquettes dans les 5e, 6e et 7e districts, et recommande que le plan de M. Pilié, voyer de la Municipalité, soit adopté par le Conseil. Le comité présente en conséquence une résolution autorisant le voyer à préparer un plan général pour le nivellement des banquettes du faubourg Tremé. Après une assez vive discussion, ce rapport et la résolution qui l'accompagne sont adoptés. Le reste de la séance n'offre aucun intérêt au lecteur.

Le Conseil de la Troisième Municipalité a siégé hier soir, mais sa séance n'offre aucun intérêt au lecteur.

1RE COUR DE DISTRICT. — Dewitt Clinton Ritchie, trouvé coupable par le jury de vol de nègre, a été condamné hier par le juge McHenry, à deux ans d'emprisonnement aux travaux forcés dans le pénitentiaire. Le jugement du célèbre Bill Vanhook a été de nouveau envoyé à un autre jour. L'avocat-général a ensuite enregistré bon nombre d'actes d'arrestation contre plusieurs individus prévenus de délits secondaires. Quelques prisonniers prévenus de voies de fait ont assisté à la lecture de leur acte d'accusation, et se sont déclarés innocents; et puis, après le jugement de deux petites affaires d'assaut et batterie, la Cour s'est ajournée au lendemain.

VOL DE $3000.—Hier, vers 2 heures après-midi, un vol considérable a été commis dans un hôtel, No 2 Bienville près Levée. Un des pensionnaires devait partir le soir pour Liverpool. Pendant une courte absence qu'il fit, sa malle fut forcée et une somme de $3000 qui y était renfermée disparut. Une des servantes de l'hôtel déclare avoir vu une personne bien mise sortir de la chambre du pensionnaire en question. Espérons que la police appréhendera l'auteur de ce vol hardi.

UNE MAISON MAL FAMÉE. On est venu dénoncer hier matin au recorder Seuzeneau le nommé C. Fink, lequel est accusé de tenir une maison mal famée, dans la rue des Champs-Elysées, 3me Municipalité, contrairement aux lois de l'État et aux ordonnances de police. Le recorder Seuzeneau examinera l'affaire demain matin.

LE RAPPORTEUR DE L'ORLÉANAIS — M. James W. Walsh, le rapporteur des nouvelles locales du journal l'*Orléanais*, a fait hier matin un affidavit devant le recorder Génois, déclarant que samedi dernier dans l'après-midi, il a été insulté par le nommé James P. Bangs, qui lui a même adressé des menaces. Le recorder Génois examinera l'affaire ce matin.

UN VOLEUR ARRETÉ.—George McGorman a été pris hier matin de bonne heure, en flagrant délit de vol. Il s'était introduit dans le domicile de M. Patrick Connell, demeurant rue de la Douane, No 87, et s'était caché dans la cour, à l'effet de commettre un vol. Ce hardi personnage avait déjà enlevé une malle contenant des hardes et l'avait placée au bas de l'escalier, lorsque M. Connell entendant du bruit, se précipita de son lit et parvint à l'arrêter. Le prévenu comparaissait hier matin devant le recorder Génois, et a été envoyé à la 1ère Cour de District.

UN INDIVIDU SUSPECT. — L'alderman Barthe a déclaré hier matin au recorder Génois que dans la nuit de dimanche dernier, le nommé Philip Cullivan s'est introduit clandestinement dans son domicile, situé rue St-Philippe, près de l'encoignure Villeré, avec de mauvaises intentions, et que lui, plaignant, a été même assailli par ce personnage, en cherchant à l'arrêter. Le prisonnier n'a subi qu'un commencement d'interrogatoire.

VOL AVEC EFFRACTION.—H. Green et Daniel Williams ont été arrêtés hier par la police de la seconde municipalité, sous prévention de vol avec effraction, au préjudice de Madame Sheridan. Les prévenus seront examinés ce matin par le recorder Baldwin.

AFFAIRE SAFELY.—L'examen de William Safely, prévenu d'avoir déchargé une arme à feu sur la personne de George H. Finnie, et de l'avoir blessé assez grièvement, a eu lieu hier matin devant le recorder Baldwin. L'affaire a été soumise à la 1re Cour de District.

NOYÉ.—Hier après-midi, un jeune homme nommé Etienne Don Pedro est tombé dans le canal Carondelet, au vieux Bassin, et s'est noyé; il était en ce moment un peu ivre. Le coroner a pratiqué l'enquête d'usage.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE NO. UN.

Séance extraordinaire de lundi, 15 juin 1848.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Les membres présents furent: l'hon Jh Génois, recorder et Président; Aldermen [illegible], Barthe, Duplessis, Duncan, Dupré, Fabre, [illegible], Hagan, Lanata, McNeil, O'Neal et Wiltz—11.

Absents—l'alderman Lilly. M. Gurlie est absent par congé.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Le message suivant transmis par le maire a été lu.

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS, 15 Juin 1848.

A M. le président et à MM. les membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs — Ci-inclus, j'ai l'honneur de vous transmettre copies des résolutions adoptées par le Conseil de la Municipalité No. Deux, dans sa dernière séance, dans le but de faire les arrangements nécessaires pour la célébration du 4 juillet et pour la réception du brigadier général Persifor F. Smith, à son retour du Mexique.

Je suis avec respect, &c.
A. D. CROSSMAN, Maire.

Après la lecture des résolutions du Conseil de la [illegible], sur motion de M. J. L. Fabre,

Résolu, [illegible] un comité de trois membres, qui s'entendra avec les comités nommés par [illegible] et la troisième municipalité et le Conseil Général, dans le but de faire les arrangements nécessaires à la célébration du 4 juillet prochain et à la réception du brigadier général Persifor F. Smith à son retour du Mexique.

Le Président nomme de ce comité MM. Fabre, [illegible].

Après la lecture des [illegible], M. Barthe présente la résolution suivante, [illegible] sur motion, et après dispense des règles, adoptée:

Attendu que M. [illegible] dans une lettre publiée dans [illegible] le 13 courant, a porté une accusation contre M. E. Barthe, alderman [illegible] de la municipalité No Un [illegible] 1847.

Et attendu que M. E. Barthe, alderman actuel du 7me district, a demandé qu'une enquête eût lieu à cet égard.

Résolu que le président est autorisé à nommer un comité de trois membres chargé de s'assurer de la vérité des accusations portées par M. L. P. Bureau contre M. E. Barthe, alderman du 7me district, avec instruction de faire un rapport aussitôt que possible.

Le président nomme de ce comité MM. Dupré, McNeil et Wiltz.

Sur motion, le Conseil s'occupe du rapport du comité des améliorations, [illegible]

[illegible]

Rapport fait par MM. Dunbar et Williams.

Nouvelle-Orléans, le 13 avril 1848.

M. le président et Messieurs les membres du Conseil de la Municipalité No 1.

Messieurs, [illegible] à une résolution de [illegible] du 31 janvier 1848, demandant [illegible] relativement aux niveaux [illegible] dans le district compris entre les rues Claiborne, Orléans et le chemin du Bayou, [illegible]

[illegible]

Il est du comme argument en faveur du remblai, que pendant de fortes pluies, quand les machines du desséchement sont en pleine activité, la surface du canal près de la rue Derbigny est plus élevée que la surface du sol, et qu'en raison de ce fait la surface du sol devrait être relevée pour se conformer à la pente de l'eau: mais demandez si le canal avait à la machine une capacité additionnelle égale à la différence de la hauteur de l'eau, cette difficulté ne serait pas aussi bien résolue que par l'élévation du terrain.

Dans tout le district il n'y a qu'un seul canal d'égout, qui est aussi par le manque d'autres dans la grande rue et ailleurs, le réservoir principal.

Les machines sont disposées de manière à ne dessécher qu'à cinq pieds au dessous de la surface naturelle du sol; [illegible] qu'il n'est connu qu'une bagatelle pour les disposer de manière à enlever l'eau à une profondeur de 8 pieds. Il est parfaitement apparent, que si un desséchement artificiel est le seul moyen d'égoutter les terres, il doit être rendu aussi parfait que possible. Selon moi le principal objet en établissant des machines était de débarrasser le public de la ridicule et inutile coutume de remblayer les terrains pour les tenir au-dessus des eaux.

Je rendrai sensible l'opération du desséchement en supposant toute la section à dessécher d'un niveau parfait avec un long canal d'égout ou les eaux seraient, au moment du travail des machines, plus hautes de 3 pieds au commencement qu'à la fin; cette différence dans le niveau serait très visible, et cependant il ne viendrait à personne l'idée de remblayer la partie supérieure de manière à rendre la surface du sol parallèle à l'eau du canal; si une semblable idée était émise, avec beaucoup plus de raison, il serait préférable de fouiller la partie inférieure et le résultat serait identiquement le même.

Le mode de remblai tel qu'il a été pratiqué dans cette ville n'est point tenable; il n'a produit aucun résultat avantageux et devrait être abandonné. Si un tel système était adopté dans les parties du monde où le desséchement artificiel est conçu sur une échelle si vaste que le nôtre est comme une goutte d'eau dans un bassin, que deviendraient les terres basses de la Hollande, que ferait on des immenses marais d'Angleterre? ils seraient stériles et inhabitables pour l'éternité.

La section devant nous est entièrement sans fossés, elle est appropriément desséchée et devrait être telle, qu'aucune banquette ne dût être remblayée au dessus de la surface du sol, sauf quelques irrégularités de terrain.

Il devrait y avoir un canal dans la rue des Ursulines, le canal de la grande rue et les fossés des autres rues devraient être fouillés et nettoyés; alors toute difficulté disparaîtrait en abaissant le niveau des banquettes. La ville de la Nouvelle Orléans a déjà dépensé inutilement des millions pour remblayer la surface du sol, tandis que ces sommes appliquées à un judicieux système de desséchement auraient été un bienfait pour la communauté. Peut on montrer aucune portion remblayée de l'ancienne ville, dans la 1re ou dans la 2me Municipalité qui, pendant de fortes pluies, soit moins inondée que les districts non bâtis, mais desséchés, qui se trouvent derrière ces Municipalités? Cependant des millions ont été dépensés en remblais, dans le seul but de les mettre à l'abri de l'inondation; jusqu'à quel point les inventeurs et les prôneurs d'un système si absurde ont réussi dans leur projet, chacun peut le voir pendant une forte pluie.

La rue des Ursulines a été établie, je crois, à sa présente largeur, dans le but d'y creuser un canal d'égout; l'examen des banquettes établies sur la rue Claiborne me confirme dans cette opinion, car leur pente se dirige vers cette rue qui est le point le plus bas des environs. Mon opinion est corroborée par une communication adressée par le colonel Crozet, ancien ingénieur d'Etat, au Conseil de la Municipalité No 1.

En comparant les niveaux du Chemin du Bayou et de la rue d'Orléans, j'ai trouvé une pente graduelle dans le terrain, pleinement suffisante pour les égoûts; la pente aussi du curbstone de la rue Derbigny à la grande rue est suffisante pour le même objet.

Si ce n'était pas les avocats du remblai qui prétendent que l'eau à la partie inférieure du canal est beaucoup plus basse pendant le travail des machines qu'à la partie supérieure, il ne pourrait y avoir aucune objection à abaisser la surface du sol à ce point pour augmenter la pente.

Le mode à suivre pour établir les pentes des banquettes est apparent et devrait être adopté; le cours de l'eau est évident et le seul point à déterminer, est, si les trottoirs seront ou non élevés au-dessus du sol, et de combien. D'après les niveaux que j'ai pris du côté ouest de la rue Derbigny sur les curbstones établis par votre voyer et par les marques de l'eau durant la plus grande pluie connue, j'ai trouvé les banquettes au dessus de la surface de l'eau; si tel est le cas en l'absence presque totale de toute espèce de fossés d'égoût, le résultat serait bien plus satisfaisant encore si la section avait été convenablement desséchée.

En terminant, j'ai l'honneur de vous informer que les niveaux établis par votre voyer, sont dans mon opinion convenables; et s'ils sont défectueux, c'est qu'ils sont trop élevés. Ayant un desséchement artificiel sur lequel il devrait compter, n'ayant pas à se raccorder avec anciens nivellements, ayant le pouvoir d'agir et toute la responsabilité de ses actes, il aurait été indigne de sa profession s'il eut continué le vieux système de remblai et aurait mérité de vous une sévère censure.

Je n'ai point préparé de plans, ils eussent été inutiles, le sujet étant familier à tous les membres du Conseil; mais je prendrai la liberté de suggérer à votre honorable corps l'avantage qu'il y aurait à avoir un plan de toute la section où les niveaux seraient marqués; un tel plan, après avoir été mûrement discuté et adopté par le Conseil, serait un sûr guide pour le Voyer, et il n'aurait aucune excuse pour ne pas s'y conformer.

J'ai l'honneur d'être, &c.
G. T. DUNBAR, Voyer, Municip. No 1.

Ayant, conformément à une résolution du Conseil de la 1ere Municipalité, examiné attentivement la section mentionnée dans le rapport de M. G. T. Dunbar, je suis arrivé aux mêmes conclusions que lui.

Un examen de la surface de cette section rend manifeste que le remblai ne peut être avantageux, même si un tel procédé n'était pas incompatible avec des idées d'économie et de bien-être, car sur le côté inférieur se trouve le coteau de Gentilly, sur lequel passe le chemin du Bayou, sur la façade est la ville [illegible] dirigeant ses eaux accumulées vers cette direction.

Et s'il était possible de trouver de la terre en suffisante quantité pour élever la surface du sol de manière à égoutter les eaux par-dessus ces coteaux, les conséquences du remblai seraient ruineuses pour cette partie de la Municipalité située entre le fleuve et la dite section; mais sous le point de vue d'économie et d'intérêt général aucun but ne serait atteint par ce procédé. Il y a une pente graduelle et ample du chemin du Bayou à la rue d'Orléans, partant de la rue Claiborne à la Grande Rue; les canaux et les machines à dessécher peuvent être faits de force et de capacité suffisantes pour enlever le trop plein des eaux, et supposant que les canaux dussent être convertis en aqueducs souterrains, la dépense serait moindre que celle de remblayer les terrains et les rues.

Signé H. W. WILLIAMS, Ing. d'Etat.

Rapport fait par M. Allou d'Hémécourt.

Nlle Orléans, le 6 février 1848.

Messieurs,

J'ai reçu la lettre du secrétaire du Conseil de la Municipalité No un, en date du 3 février dernier, par laquelle je suis invité à me réunir à votre comité pour donner mon avis sur les nivellements fixés par le voyer de la Municipalité No Un, dans le faubourg Trémé. Avant d'examiner le travail, je dois observer que, pour cette partie de la ville, il était nécessaire et même indispensable de faire un plan de nivellement de toute cette étendue comprise entre la rue de l'Esplanade, le canal Claiborne, le canal Girod et le canal de la Grande Rue; sur ce plan qui aurait présenté la hauteur du sol naturel de toutes les intersections, le Voyer aurait combiné les pentes et fixé en projet la hauteur de tous les trottoirs avec la profondeur de leurs rigoles, ce projet aurait été examiné par le Conseil, aidé, s'il lui eussent été nécessaires, des avis d'autres ingénieurs, il l'eût approuvé ou corrigé, et alors il l'eût rendu exécutoire par une ordonnance. On a procédé de cette manière pour le nivellement de la ville de Lafayette.

A défaut du plan dont je viens de parler, ayant une connaissance assez exacte des localités, je viens donner mon opinion sur les pentes qu'il convenait de ménager pour les trottoirs et rigoles de cette partie de la ville.

Il faudrait avant tout donner une espèce d'historique du coteau du chemin du Bayou, du coteau des Lépreux et de l'abaissement du premier lorsqu'il arrive à la rencontre du Bayou de la Métairie, derrière la maison Clark. Sans cet historique on sait que de chaque côté du chemin du Bayou le coteau est très élevé au dessus du chemin, ce qui démontre que le chemin est à la place de la coulée, [illegible] le premier soin aurait été de relever ce chemin au [illegible] niveau des terres de chaque côté [illegible]; néanmoins il faudrait encore en venir là, mais avec le temps, et pour cela il faudrait d'abord exhausser considérablement les banquettes en tenant les rigoles profondes, plus tard on exhausserait le chemin et le fond des rigoles. Ce qui précède est un exposé préliminaire, je vais passer à l'examen des pentes telles que, dans mon opinion, elles devraient être établies. Commençant à la rue de l'Esplanade, il conviendrait de faire descendre les eaux dans le canal Claiborne, depuis la rue Prieur ou Johnson, par une pente très faible, conservant le point culminant le plus haut possible, et conséquemment tenir [illegible] le fond de la rigole à sa jonction avec le canal Claiborne, car ce point du canal Claiborne est tellement éloigné de l'usine de desséchement que l'effet de la machine ne se fait sentir à ce point que lorsque les eaux, à la machine, sont arrivées à 10 pouces et même 2 pieds plus bas qu'elles sont au point de départ, par ce qui précède, on sait que toutes les autres rues perpendiculaires, à partir de la rue Prieur ou Johnson, doivent avoir leur pente en allant vers la rue Claiborne de même que les points culminants soient en pente faible en allant vers la rue d'Orléans, et que les points de chute dans le canal Claiborne seront aussi en pente faible en allant vers la rue d'Orléans. De la rue Prieur ou Johnson, jusqu'à la rue Tonti ou Rochebave, on les points culminants devront être à la rue de l'Esplanade et être conservés le plus haut possible, les eaux devront se diriger, par une pente régulière, vers le canal de la rue d'Orléans dans cette partie la pente doit être un peu plus forte [illegible] le canal [illegible] d'Orléans.

[illegible] Tonti ou Rochebave, les eaux se rendront dans le canal de la Grande Rue, en observant ce que [illegible] précédemment.

Je répète toujours qu'il faut tenir les trottoirs le plus haut possible pour favoriser et hâter l'écoulement des eaux, c'est naturellement dans toutes les villes par [illegible] successif des matériaux, de terres, d'engrais, de décombres, &c. &c. En effet, on a reconnu que le sol de Rome, aujourd'hui est de 16 à 24 pieds plus haut que le sol de tous les Empereurs, c'est-à-dire à une époque qui remonte à 16 ou 18 siècles, de sorte que dans 5 ou 600 ans nos rues seront de 7 à 8 pieds plus hautes et permettront de faire alors des canaux souterrains pour l'écoulement des eaux comme dans les grandes villes d'Europe, ce qui serait pour cette ville de la plus haute importance.

Quant au travail du voyer, je ne le connais pas, j'ai vu seulement qu'à la rue Derbigny près du Chemin du Bayou, il a considérablement exhaussé [illegible] les terres de chaque côté [illegible] les eaux vers le canal de la rue d'Orléans. Si cela est, je ne saurais être de son avis, car il faut que les eaux soient à [illegible] vers le canal Claiborne, [illegible] la rue Derbigny [illegible] les eaux doivent [illegible] vers le canal Claiborne [illegible] la Grande Rue [illegible] toujours croissante.

Bien que j'ai indiqué un mode de procéder pour les [illegible], le plan du nivellement dont j'ai parlé plus haut, je ne voudrais pas affirmer que les pentes telles que je les ai proposées ne dussent pas être considérablement modifiées.

L'exposé ci-dessus n'a pas été fait avec l'intention de faire adopter mes vues et mes opinions, je n'aurai d'autre but que celui de mettre sous les yeux de MM. les Membres du comité, les différentes considérations qui doivent guider dans l'adoption d'un système quelconque.

J'ai l'honneur d'être, &c.

ALLOU D'HEMECOURT.

M. Hagan fait la motion que ces divers rapports soient référés à un comité de trois membres qui fera un rapport.

M. McNeil fait la motion que le Conseil ait un recès de dix minutes pour examiner un plan qui a été fait. Le Conseil adopte cette motion et prend un recès.

Le Conseil s'étant réuni de nouveau, M. Hagan renouvelle sa motion que ces rapports soient référés à un comité spécial qui fera son rapport à la prochaine séance, immédiatement après la lecture de la lettre du Maire. Le Conseil adopte cette motion et le Président nomme de ce comité MM. Hagan, McNeil et Wiltz.

Sur motion de M. Fabre, le voyer est requis de donner lundi prochain son opinion par écrit.

Le Conseil s'ajourne à lundi prochain 19 du courant à 6 h. P. M.

JH. REYNES, Secrétaire.

Toiles Avariées.

☞ L'attention des acheteurs est appelée à la vente de toiles avariées et autres marchandises de saison, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, au magasin d'encan de F. H. Petitpain, No. 8, rue du Canal. 20en

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Senator, Coffee, pr Liverpool.
Tyrone, Goldin, pr Vera Cruz.
Merchant, Pedrick, pr Vera Cruz.
Grenada, Spooner, pr Vera Cruz.
Elizabeth, Hasty, pr Vera Cruz.
Calcutta, Couillard, pr Vera Cruz.
Orphan, Williams, pr Vera Cruz.
Lapland, Simpson, pr Vera Cruz.
Brick Helen, Collins, pr Tampico.
Joseph, Keller, pr Boston.
Perfect, Townsend, pr Vera Cruz.
Fornax, Wilson, pr Boston.
Goelette Chas C Keyser, Aiflum, pr Pensacola.
Aurelia, Hanson, pr Matamoros.
Gen Taylor, Meyra, pr Pensacola.
Dora, Bogbich, pr Pensacola.
Alice, Ellis, pr Pensacola.

ARRIVÉS.

Navire Primera de Cataluna, Sichez, de Barcelonne.
Walpole, Richardson, de Boston.
York, Vandyke, de Philadelphie.
Diana, Howe, de Boston.
Barque Ana Grant, Griffith, de Bangor, Me.
Brick Czarina, Graves, de Boston.
Telegraph, Young, de Ratau Island.
Gen Worth, Hewes, de Boston.
Grecian, Ryder, de New York.
Goelette Brave, West, de Brasos.
Maria Thomas, Gomez, de Brasos.
Akeline, Heald, de Matamoros.
White Wing, Black, de Brasos.

—STEAMERS.—

Concordia, Pease, de Memphis.
Mohawk, Rudd, de St-Louis.
Alex Scott, Sturgeon, de Cincinnati.
Music, Belfares, de Lockport.
Tributary, McCling, de Florence.
Jas L Day, Wood, de Mobile.
Uncle Sam, Cotton de St-Louis.
Creole, Giberson, de Mobile.

MEMORANDA.

☞ Nous avons dit, ces jours derniers, que le navire Danvers, de Boston, était échoué près des Chandeleurs. Voici ce que nous apprend le remorqueur Star, qui était allé à son secours. Il est échoué dans quatre pieds d'eau; sa cale du bas est pleine d'eau, les marchandises entre les deux ponts sont intactes; elles consistent en chaussures, meubles, etc.; on s'occupait à les retirer, mais on pense que tout ce qui se trouve au-dessous ne pourra être sauvé. Le navire devra être abandonné.

— Un autre navire, dont n'a pu savoir le nom, est également échoué à l'Est de Sand Key.

LIGNE DES STEAMERS CUNARD.

DE LIVERPOOL.

America	pour Boston,	Samedi	3 Juin.
Britannia	pour New York,	Samedi	10 Juin.
Cambria	pour Boston,	Samedi	17 Juin.

D'AMERIQUE.

America	de Boston,	Mercredi	28 Juin.
Britannia	de New-York,	Mercredi	5 Juillet
Caledonia	de Boston,	Mercredi	12 Juillet

GRAND REMEDE DU SUD

☞ Recommandé par les médecins les plus distingués. SIROP CARMINATIF et ASTRINGENT du Dr BILLING.

Remède infaillible pour la dyssenterie. Ce sirop est employé dans ces maladies cruelles avec un grand succès, et donne des résultats merveilleux.

☞ Le navire BETH-SPRAGUE, du Havre, est actuellement en déchargement, près de l'Hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis sous dix jours, et venir recevoir leurs marchandises à la Levée. L. H. GALE,
17jn Commandant

☞ Le navire BRUNSWICK, capitaine Ryan, devant partir de suite pour Vera-Cruz, les personnes qui ont des marchandises à bord sont priées de prendre immédiatement leurs permis en douane pour retirer les dites marchandises.
PIERRE POUTZ,
16 juin 28, rue de la Douane.

SANGSUES.

A vendre pour compte d'un entrepôt de Hambourg.

10000 Sangsues hongroises, à vendre en gros et en détail.

Les personnes qui désirent de belles et bonnes sangsues n'ont qu'à s'adresser à mon dépôt, chez CHEVALIER, Bd. de pointe [illegible],
17 mai—☞ rue de Chartres, 183.

Mort aux Ravets.

PRÉPARATION DE WIDNEY pour la destruction des ravets. En fesant usage de cette préparation pendant un couple de nuits on débarrassera complètement la maison de cet insecte.

—Aussi—

Mort aux Rats de Widney.

Le propriétaire renvoie le public à ceux qui ont fait usage de cette composition. A vendre chez Da ley, au dépôt du Remède Magique, 151, rue de Chartres, à la librairie de l'hôtel St Charles, et sous la bannière de Widney dans les rues. 20 jun—1 u

Très important aux mères de famille.

☞ Tout le monde sait que c'est sur les enfants que les diarrhées sévissent avec rigueur et font les plus affreux ravages. Il y en a très peu qui passent ce moment critique sans avoir été atteints du choléra d'enfants ou coliques occasionnées par la dentition, ce qui dans plusieurs cas occasionne la mort ou affaiblit la constitution. Le sirop carminatif du Dr. Billing est infaillible dans ce cas.

Du Dr. Thomas Anderson.

DR. BILLING—Cher monsieur, j'ai reçu les quelques bouteilles de sirop que vous m'avez envoyées, et en ai fait usage dans quelques cas d'irritation d'intestins, ou le succès a toujours été complet. C'est un remède de grande valeur.

THOMAS ANDERSON, M. D.
St-Louis, 20 juillet 1844.

Témoignage de M. Philip Stewart, planteur du Comté de Warren, Mississippi.

DR. BILLING—Cher monsieur, Sachant que vous cherchez à attirer l'attention du public sur votre sirop carminatif et astringent, je pense que je remplis un devoir en donnant mon témoignage aux souffrants, sur la vertu de votre estimable médecine. J'ai eu l'occasion d'en faire usage dans ma famille pendant les deux dernières années qui viennent de s'écouler, soit sur des grandes personnes ou des enfants atteints de diarrhées ou dérangement d'entrailles, et les résultats ont toujours été des plus satisfaisants. Dans un cas surtout, un de mes enfants était atteint de douleurs d'entrailles excessives, et a été guéri en très peu de temps par l'usage de votre sirop. Je le recommande à toutes les personnes qui pourraient être atteintes des maladies de ventre, et je ne doute pas que ceux qui en feraient usage ne se trouvent satisfaits comme moi-même.

Tout à vous, J. PHILIP STEWART.

A vendre en gros et en détail par le propriétaire,
O. O. WOODMAN, Vicksburg, Miss.

Dépôt du Sud et agence en gros, chez
D. HANSBROUGH, 72, rue du Camp.

A vendre chez WELD & CO. 72, rue du Camp, SICKLES & CO. 44, rue des Magasins et 40, rue du Canal; NATHAN JARVIS & CO. 30, rue Commune; A. OLIVER & CO. encoignure Bienville et Chartres, G. N. MORRISON, 12, rue des Magasins; J. WRIGHT & CO. 151, rue de Chartres; J. LEARD, 27, rue Condé entre Ste Anne et Dumaine. 4 juin

Remede magique de Dalley.

☞ Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DALLEY", écrite à la main.

Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle Orléans. 13 mars ☞

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.

DEPOT CHEZ P. A. BERTRAND,
Encoignure Royale et Bienville.

☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves, et sans vouloir rattacher toutes les maladies l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin n'obtient pas à les rejeter... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employez le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 19 nov.

LES DEUX MONDES.

REVUE INDÉPENDANTE.

Notre devise sera celle de la République Française.—Liberté, Egalité, Fraternité.

CETTE REVUE formant in-4to de 32 pages d'impression, se publie à New York, et paraît chaque semaine, deux heures avant l'arrivée des steamers d'Europe.

Les romans publiés dans les *Deux Mondes* auront une pagination spéciale, de manière à pouvoir être reliés et à former des volumes.

Prix de la souscription:

Pour les Etats-Unis, et les deux Amériques, par an, $2 payables par semestre. Agent à la Nouvelle Orléans, G. LAVIE, Libraire,
20 juin—1 ☞ rue de Chartres, No. 56.

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS.

La compañia se reunirá en asamblea general, el martes, 27 del corriente, a las seis de la tarde, en el parage acostumbrado, para tratar de asuntos que interesan al cuerpo.

De orden del capitan,
JOSE OTERO,
20 junio Sargento primero

A VENDRE par le soussigné, en entrepôt, du navire Cato, venant de Bordeaux:
200 caisses vin rouge de diverses qualités.
200 caisses vin blanc.
175 caisses vin rouge St Julien Médoc.
105 do vin blanc Haut Sauterne.
50 do absinthe suisse de Sauvageot, Brunton & Co.
10 quarts de pipe cognac Castillon.
En magasin, d'importations précédentes:
100 barriques vin de Marseille.
120 do vin de Bordeaux.
300 caisses vin rouge.
120 do vin blanc.
40 paniers vin de champagne.
6 quarts de pipe cognac Castillon.
100 paniers anisette superfine de Champion.
En Entrepôt:
500 caisses vin rouge St-Julien.
20 juin—1m G. M. LUCAS, 30 Bienville.

BOTTES, SOULIERS ET BROGANS—115 caisses en déchargement des navires Alleghany, Oregon, et Emigr Taylor, compte un assortiment complet pour la ville et la campagne, et en magasin, à vendre par
G. W. DUNBAR,
20 juin 30, rue de la Douane.

FOIN—375 balles foin de l'Est, en débarquement de la barque Genessee, à vendre par
J. W. STANTON & CO,
20jn enc. Magasins et Lafayette.

VIN Oporto doux—20 quarts de pipes vin Oporto d'une qualité supérieure, à vendre par
P. CUSACHS,
20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

PAPIER blanc—6 caisses de 20 rames chaque papier blanc à écrire, expressément pour le Mexique, ayant droit au drawback, à vendre par
P. CUSACHS,
20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

HUILE de lin—20 barils huile de lin, à vendre par
P. CUSACHS,
20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

ANIS vert—2000 livres anis vert, espagnol, 1re qualité, à vendre par P. CUSACHS,
20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

GRAINES de lin—30 boucauts graines de lin, à vendre par P. CUSACHS,
20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

SALSEPAREILLE Honduras—balles salsepareille Honduras, à vendre par
P. CUSACHS,
20 juin Encoig. Condé et St Philippe.

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures qualités, toujours en mains et à vendre par J. M. CABALLERO,
20 juin 32, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPES — Qualité supérieure, marque du steamboat, en déchargement du brick Tilo, et à vendre par J. M. CABALLERO,
20 juin 32, Vieille-Levée.

VANILLE—1 caisses gousses de vanille, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
20 juin 32, Vieille Levée.

SASEPAREILLE—26 balles Salsepareille, à vendre par J. M. CABALLERO,
20 juin 32, Vieille Levée.

Avis aux Fumeurs.

CIGARES regalia, impériales, trabucos, panatelas, damas, Londres, &c., de la marque bien connue "El Refugio", à vendre par
L. BERNIAUD,
19 juin—3 rue St Louis.

CONCORDANCE entre les LOIS HYPOTHECAIRES étrangères et françaises — contenant les textes et résumés des lois hypothécaires de 53 Etats, par M. ANTOINE DE ST JOSEPH.

Dépôt chez LELIEVRE, Libraire, No 210, rue Royale. 19 juin

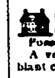

A LOUER, $30 par mois, une MAISON bien convenable pour une petite famille, rue Conti, entre Chartres et Levée.

Possession au 1er juillet prochain.

A vendre aussi à bon marché, les meubles meublant cette maison. S'adresser à
J. F. BERCIER & Co,
10 juin 54, Vieille Levée.

Installations et Bail d'un beau magasin à vendre.

LE soussigné, devant quitter le 1er septembre prochain, le magasin situé à l'encoignure St. Charles et Poydras, offre à vendre les installations et le bail dudit magasin, et il prévient en même temps le public qu'il vendra le restant de ses marchandises à des prix très bas.

U. LAROUSSINE.
10 juin—15f Encoig. St Charles et Poydras.

MME. BOYER, informée que le bruit a été répandu qu'elle devait quitter la Nouvelle-Orléans pour aller se fixer à New York, a l'honneur de prévenir ses amis et le public que ce bruit est *absolument* faux et qu'elle continuera à résider dans cette ville, à laquelle sont attachées toutes ses sympathies par un séjour de 17 ans, et la constante bienveillance dont elle a été entourée dans l'exercice de sa profession. 23 mai ☞

Aux Habitants sucriers.

UN Monsieur, ayant conduit une habitation (établie en sucrerie) à la satisfaction des propriétaires, pendant plusieurs années, désire s'occuper dans le même genre d'industrie. Il offre les recommandations des propriétaires pour qui il a travaillé; plus celles des habitants les plus respectables des paroisses Plaquemines et St Bernard.

S'adresser à M. C. OLIVIER, Nouvelle-Orléans, rue Vieille Levée, No 21, ou à M. J. LAVERGNE, rue Royale. 24 mai—1m V&C

SUCCES AU HEROS DE BUENA VISTA.

450 Caisses VINS FINS, avec étiquettes empreintes sur les bouteilles, représentant le CANDIDAT nommé par la Convention de Philadelphie. Les étiquettes sont en or ou en argent, à vendre par J. F. BERCIER & Co,
16 jn 54, rue de la Vieille Levée.

Pianos et Pianinos de HENRY HERZ.

WM F. MAYO informe le public qu'il vient d'être nommé par M. H. Herz, unique agent pour la vente de ses GRANDS PIANOS et PIANINOS. La vogue méritée qu'ont obtenu ces instruments dans ce pays-ci, et sa demande incessante qui a lieu, a engagé Wm F. Mayo à ouvrir une salle de vente où ces pianos seront exposés. Il appelle aussi l'attention sur les Pianinos qui n'ont pas d'égal pour la richesse du son et l'élégance de la forme, réunissant à la solidité le brillant et la facilité du toucher. Ils ont obtenu la médaille d'or du premier degré, (prix le plus élevé offert par le gouvernement français). Ces instruments sont généralement recherchés en France, en Angleterre et en Allemagne.

M. Wm. F. Mayo prie les personnes qui désireraient faire acquisition de pianos, de prendre l'avis de MM. les professeurs, et désire les éloges que la presse a accordé à ces instruments lorsque M. Herz les a introduits dans ses Concerts.

Il y aura toujours un assortiment complet au dépôt No. 3, rue du Camp, à 2 portes de la rue du Canal. 7jn ☞

A VENDRE chez V. Hébert, rue de Chartres—LE WHIP POOR WILL OU LES PIONNIERS DE L'OREGON, par Amédée Boubé, Louisianais. 16mai—3m

MR J. B. FELS n'étant plus employé par moi depuis le 10 juin, je préviens les personnes liées d'affaires avec lui, de ne lui payer aucun compte qu'il pourrait leur présenter en mon nom, sous quelque prétexte que ce fut.
A. PAVILLIER,
13 jn—15 20, rue St-Louis au premier.

Anniversaire du 4 Juillet 1776.

FETE NATIONALE.

Place Lafayette.

LE soussigné, artificier, sollicite et encourage par un grand nombre d'habitans de cette ville, se propose de donner un grand feu d'artifice sur la Place de Lafayette, le soir du 4 juillet prochain, en commémoration du jour à jamais célèbre de la déclaration de l'Indépendance des Etats Unis.

Ce feu d'artifice sera composé d'un grand nombre de grandes pièces très variées et sera terminé par la représentation du capitol de Washington, avec la scène de la déclaration d'indépendance, laquelle sera saluée par un bouquet d'artifice composé de 2,000 différentes pièces d'artifice.

Une souscription est ouverte pour couvrir les frais du d'feu d'artifice. Le soussigné sollicite et espère obtenir le patronage des habitans de cette cité.

Nouvelle Orléans, le 6 juin 1848.
7 juin G. CATOIR.

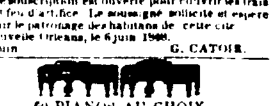

60 PIANOS AU CHOIX

MM. J. FAIVRE & D. ALLOVON

ONT l'honneur d'annoncer à leurs nombreux clients qu'ils viennent de recevoir LE PLUS GRAND CHOIX DE PIANOS qu'il y ait jamais eu sur place. Cet assortiment se compose de MAGNIFIQUES PIANOS A QUEUE, PIANOS OBLIQUES, PIANOS DROITS, PIANOS CARRES. Tous ces superbes instruments portent de leur manufacture de Paris et sont confectionnés d'après leur SYSTÈME si bien apprécié pour le pays. Il est inutile de dire qu'il n'existe aucun magasin dans cette ville qui puisse fournir à beaucoup près les avantages que MM FAIVRE & ALLOVON offrent à leurs nombreux amis, tant par le grand choix que par leur MODICITÉ DE PRIX. Tous ces instruments possèdent le plus grand volume et beauté de son que l'on puisse désirer (GARANTIE A SATISFACTION.

ASSORTIMENT DE
PIANOS D'ERARD,
PIANOS DE PLEYEL, &
Au prix coûtant.

Pianos de tous prix pour location. No. 44, rue Conti, entre Chartres et Passage de la Bourse.
16 juin

LANGUES MODERNES
MÉTHODE DE VIVE VOIX.

J. S. DE PALOS, Professeur d'ANGLAIS, FRANÇAIS et ESPAGNOL, au No 14, Passage de la Bourse des Marchands, (Exchange Place) entre les rues Douane et Canal, vis-à-vis la Poste. Sa méthode d'enseignement mérite l'attention des personnes qui désirent acquérir une parfaite connaissance des susdites langues et les parler comme il faut. Il est visible de 9 heures du matin à midi, et de 5 à 8 heures du soir. 5av—3m

SALON
DE CREMES A LA GLACE.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public et les amis qu'il vient de faire l'ouverture de son salon de CREME A LA GLACE, situé rue St Charles, une porte de la rue Gravier, et vis-à-vis l'église du R. M. Clapp, où il tiendra constamment une variété de crèmes à la vanille, ananas, citrons et une variété d'autres crèmes, suivant la saison, ainsi que des sorbets et des limonades glacées.

Le soussigné espère par ses soins, et le comfort de son établissement, mériter le patronage du public.

Les familles seront servies promptement et à des prix raisonnables.

Dans le magasin, au dessus du salon, on trouvera constamment du soda, mead et un grand assortiment de fruits, ainsi que des articles de confiserie de toute espèce.

Le salon de crème sera ouvert jeudi, 23 courant, et les airs seront joués pendant la soirée par un excellent orchestre.

22 mars—3m. LAZZARO DANCEWICH.

HOTEL et JARDIN,
Une des plus délicieuses résidences du Sud.
L'Hotel et les Jardins de Carrollton

A cinq milles et demi de la rue du Canal à la Nlle-Orléans, en s'y rendant par le rail-road de Carrollton.

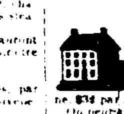

LE soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il est parfaitement préparé à recevoir un nombre limité de PENSIONNAIRES, par jour, semaine ou mois.

Termes—$2 par jour, $10 par semaine, $34 par mois.

On peut avoir à déjeuner, à dîner ou à souper à toute heure.

En outre des vins et liqueurs, qui sont des meilleures qualités, on sert à l'hôtel et aux jardins des Crèmes à la glace, Sorbets, Limonades et du Soda.

☞ Les salles à manger et le restaurant sont sous la surveillance de M. POUCHAT avantageusement connu à la Nlle Orléans et à la Mobile.

☞ Il y a des billards, des ten pin alleys et quoits. Les écuries peuvent admettre trente chevaux.

N. B. Le JARDIN A FLEURS, qui tient à l'hôtel, a une étendue de dix arpents, est disposé avec beaucoup de goût, et surpasse en beauté tous ceux qui se trouvent aux Etats Unis.

En s'adressant au jardinier, on peut obtenir des BOUQUETS de toutes variétés.

Le Propriétaire de l'Etablissement sollicite le patronage des Visiteurs, et leur promet que rien ne sera négligé pour leur être agréable.

☞ Les Pensionnaires réguliers de l'hôtel pourront obtenir pour $3 des billets du rail-road qui leur serviront tout un mois, du 1er juin au 1er juillet.
11mai—ae3m JAMES DURNO.

Grande Promenade musicale

Et Salon fashionable de Crème à la Glace,

A L'ARMORY HALL, RUE DU CAMP.

LE propriétaire a l'honneur d'annoncer au public qu'afin de rendre son salon plus agréable, il vient d'engager une compagnie de musiciens qui exécutera la musique la plus nouvelle. On y trouvera de plus les meilleurs rafraîchissements, tels que crèmes à la glace, sorbets, &c. Le propriétaire espère que sa sollicitude et les efforts de son salon lui mériteront le patronage public.

Fournitures faites pour soirées ou familles dans le plus bref délai.

N. B.—Lorsque le grand salon sera occupé pour bals ou concerts, le public sera admis et servi dans la salle à manger, qui est aussi vaste et fraîche.
23 mai—1m

HOTEL DES CHENES VERTS,
A BELOXI.
TENU PAR Mme PRADAT.

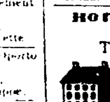

Le Public est respectueusement informé que cet établissement si généralement et si favorablement connu par la salubrité de sa situation, la beauté de son jardin à fleurs, son verger, ses allées ombreuses, ses plus kiosques, ses appartements et maisons grands et aérés, son prochain bain, &c. &c. que cet établissement est maintenant ouvert et peut recevoir les visiteurs.

Malgré les grandes améliorations faites auparavant, elles ont été poussées encore plus loin cette saison et l'hôtel peut recevoir aujourd'hui des pensionnaires de plus que l'année dernière. Les familles peuvent se loger, dans de jolies maisons séparées de l'hôtel.

La table est servie dans le meilleur style, les vins sont de qualité supérieure, le vin ordinaire aux repas est compris dans la pension. Mme Pradat a engagé une troupe de pêcheurs pour fournir à l'hôtel de toute espèce de poissons en abondance, tels que, poissons rouges, truites, grognards, casburgots, pompanos, maquereaux, crabes, chevrettes, &c. &c. L'établissement possède un magnifique salon décoré dans le meilleur style, avec pianos, orgues, &c. où l'on fait de la musique tous les soirs; aussi une belle buvette, billards, bateaux de plaisir, avec de bons matelots, toujours prêts lorsque les visiteurs veulent s'en servir. On peut faire des parties de chasses et d'huîtres, aux îles voisines, de belles maisons à bains commodes, pour dames et messieurs.

Outre ces divers amusements, Mme Pradat tiendra des voitures et des chevaux de selle. Enfin elle peut assurer ses amis et le public en général, qu'elle n'a rien épargné pour rendre son établissement égal, si ce n'est supérieur, à tous ceux du même genre dans le Sud.

Les personnes qui désireraient s'arrêter à l'hôtel des Chenes Verts, le feront savoir au capitaine du bateau afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel. Malgré cette précaution, il y aura toujours aux arrivées des voitures et bateaux appartenant à l'établissement.

Les Dames sont informées que deux tables sont servies dans l'hôtel, l'une expressément pour elles et leurs enfants, avec le privilége de l'autre si elles le désirent. Les personnes qui le désireraient pourront être servies dans leur chambre ou leur maison.

L'hôtel possède une pharmacie bien assortie, dans le cas ou quelqu'un des pensionnaires seraient malade; les soins les plus assidus seront prodigués aux personnes indisposées. Les domestiques sont fidèles, attentifs et obéissants.

Prix très modérés. 7juin—3m

WM. L. BURGESS & Co.,
Marchands Commissionnaires.
Marchands de Foin, Maïs, Avoine, et Produits de l'Ouest.
No. 11, Front-Levee,
Entre les rues Douane et Bienville,
NOUVELLE ORLEANS.

☞ Une attention toute particulière sera donnée aux consignations ou expéditions de marchandises.
3 mai

HUILE D'OLIVES—A vendre en magasin par les soussignés:

243 paniers de 12 bouteilles, de 24 onces, marque Plagniol véritable.

125 paniers de 24 demi bouteilles de 12 onces, même marque.

37 paniers de 12 bouteilles de 24 onces, marque Marcelin Sue.

186 potiches huile d'Espagne, de un gallon un quart chaque. J. F. BERCIER & Co,
31 mai 54 Vieille Levée

10 piastres de recompense.

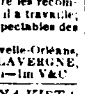

PARTIE marronne de chez M. J. B. Maricot, 3ème Municipalité, depuis le 11 de mars dernier, la griffonne nommée MARGUERITTE, taille d'environ cinq pieds 2 ou 3 pouces; elle a les dents de devant qui lui manquent; elle est vue très souvent au marché de Ste Marie et de Poydras, 2de Municipalité. La susdite récompense sera donnée à celui qui la logera dans une des geôles de cette ville ou la remettra à son maître. 19 juin ☞

VINGT-CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

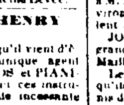

Se sont absentés de l'habitation du soussigné, dimanche 4 du présent mois, et se sont embarqués sous une fausse passe, sur le bateau à vapeur Hempstead, pour Covington et sont revenus à la Nouvelle Orléans sur le même bateau et doivent y être actuellement, les deux nègres ci-après:

HENRY, très peu connu à la Nouvelle-Orléans, ayant appartenu à M. Dauvelé Quesnon et ensuite à M. Maille de Covington. Il est griffe, taille d'environ 5 pieds 3 pouces, il parle anglais et français, lent à parler et à se mouvoir, figure honnête et fine.

JOE a 5 pieds 9 à 10 pouces, ne parle qu'anglais, grand et fort, très noir, il a aussi appartenu à M. Maille de Covington.

Les deux nègres sont ensemble; il est à présumer qu'ils cherchent à s'embarquer pour le Texas, munis de fausses passes. La récompense sera payée pour la prise des deux ou la moitié pour chacun d'eux, ou mis dans une des geôles de cette ville ou à L. MILLAUDON,
13 juin—5f 136, rue Bourbon.

$50 de Recompense.

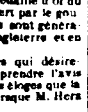

PARTI marron jeudi à midi, du marché, le griffe SAUL WILLIAM, âgé de 26 ans, taille d'environ 5 pieds et demi, figure ronde, les yeux noirs vifs, jolies dents et fronçant les sourcils quand il parle; bien connu comme marchand de légumes. La récompense ci dessus sera donnée à celui qui le logera dans l'une des geôles de la ville. Les capitaines de navires, de steamboats et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi. E. C. L. LE BRETON.
29 mai—☞

$10 DE RECOMPENSE.

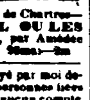

Parti marron de chez le soussigné, dans la nuit du dimanche 14 mai courant, le nègre MOISE, âgé de 25 ans, taille d'environ cinq pieds 9 pouces; il était vêtu d'un pantalon et d'une chemise de cotonnade et sans gilet. Ce nègre est très gros et a les lèvres très épaisses.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geôles de la ville, ou le ramènera chez DESDUNES POINCY,
29 mai ☞ Rue Dumaine, entre Levée et Condé